

Compte rendu réunion conseil municipal du

28 mars 2018

SAULNIERES 35

Mercredi 28 mars 2018, 20 heures 00

Étaient présents : MM. DENIEL F. LEBEAU C. AREND M. ESNault J-L. ROULLEAU G. ANTIN S (20h30)
LEFEBVRE A. VALOIS D. (21h30) ; BARRÉ B. BABIN L. PHÉLIPPÉ J.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : MM.

Absent(s) excusé(s) : MM. GOUVERNEUR G (pouvoir à Barré B)

M Deniel Franck a été élu (e) secrétaire

2018012

Taux d'imposition taxe habitation et taxes foncière 2018

2018013

2018014

Budget commune : affectation résultat 2017

2018015

Budget commune : vote du budget primitif 2018

2018016

Budget assainissement : approbation du compte administratif 2017

2018017

Budget assainissement : affectation résultat 2017

2018018

Budget assainissement : vote du budget primitif 2018

2018019

Budget lotissement : approbation du compte administratif 2017

2018020

Budget lotissement t : affectation résultat 2017

2018021

Budget lotissement : vote du budget primitif 2018

2018022

Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la rd 777 et création de liaisons douces

2018023

Acquisition foncière parcelle ZH 140

2018024

Déclarations d'Intention d'Aliéner

2018025

Location maison 3 rés des rosiers

2018026

Demande de subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL)

Taux d'imposition taxe habitation et taxes foncière 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le taux des taxes pour l'année 2018.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- = **vote** une augmentation de + 2% de la taxe d'habitation et des taxes foncières,
- = **fixe** ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des trois contributions directes locales à appliquer pour l'année 2018 :

	2018
Taxe d'habitation :	15.19 %
Taxe foncière bâti :	17.81 %
Taxe foncière non bâti :	49.28 %

Budget commune : approbation du compte administratif 2017

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Franck Deniel, 1er Adjoint, Considérant que le compte administratif 2017 dressé par Mr Le Guehennec Laurent, Maire fait ressortir une identité d'écriture avec le compte de gestion 2017 établi par le comptable public,

- vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	957 317,00
	Réalisé :	414 228,79
	Reste à réaliser :	47 400,00
Recettes	Prévu :	957 317,00
	Réalisé :	834 202,77
	Reste à réaliser :	20 725,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	515 212,00
	Réalisé :	414 220,92
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	515 212,00
	Réalisé :	518 377,76
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	419 973,98
Fonctionnement :	104 156,84
Résultat global :	524 130,82

Budget commune : affectation résultat 2017

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le Conseil Municipal à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	104 156,84
- un déficit reporté de :	0,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	104 156,84
- un excédent d'investissement de :	419 973,98
- un déficit des restes à réaliser de :	26 675,00

Soit un excédent de financement de :	393 298,98
--------------------------------------	------------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	104 156,84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	104 156,84

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
------------------------------------------	------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	419 973,98
----------------------------------------------------	------------

Budget commune : vote du budget primitif 2018

- vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : **1 561 998,00**

Recettes : **1 588 673,00**

Fonctionnement

Dépenses : **555 739,00**

Recettes : **555 739,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 609 398,00 (dont 47 400,00 de RAR)

Recettes : 1 609 398,00 (dont 20 725,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 555 739,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 555 739,00 (dont 0,00 de RAR)

Budget assainissement : approbation du compte administratif 2017

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Franck Deniel, 1er Adjoint,
Considérant que le compte administratif 2017 dressé par Mr Le Guehennec
Laurent, Maire fait ressortir une identité d'écriture avec le compte de gestion 2017
établi par le comptable public,

- vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : **17 459,00**

Réalisé : **17 266,27**

Reste à réaliser : **0,00**

Recettes Prévu : **17 459,00**

Réalisé : **13 457,10**

Reste à réaliser : **0,00**

Fonctionnement

Dépenses Prévu : **86 715,00**

Réalisé : **40 262,22**

Reste à réaliser : **0,00**

Recettes Prévu : **86 715,00**

Réalisé : **66 160,01**

Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **-3 809,17**

Fonctionnement : **25 897,79**

Résultat global : **22 088,62**

Budget assainissement : affectation résultat 2017

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le Conseil Municipal à l'unanimité

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		4 791,27
- un excédent reporté de :		21 106,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		25 897,79
- un déficit d'investissement de :		3 809,17
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		3 809,17
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT		25 897,79
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		3 809,17
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		22 088,62
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		3 809,17

Budget assainissement : vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses :	17 692,00
Recettes :	17 692,00

Fonctionnement

Dépenses :	89 338,00
Recettes :	89 338,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	17 692,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	17 692,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	89 338,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	89 338,00	(dont 0,00 de RAR)

Budget lotissement : approbation du compte administratif 2017

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Franck Deniel, 1er Adjoint, Considérant que le compte administratif 2017 dressé par Mr Le Guehennec Laurent, Maire fait ressortir une identité d'écriture avec le compte de gestion 2017 établi par le comptable public,

- vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 212 720,00
	Réalisé :	1 128 710,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 212 720,00
	Réalisé :	606 360,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 422 177,00
	Réalisé :	680 076,64
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 422 177,00
	Réalisé :	772 776,88
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-522 350,00
Fonctionnement :	92 700,24
Résultat global :	-429 649,76

Budget lotissement t : affectation résultat 2017

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le Conseil Municipal à l'unanimité
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	72 966,32
- un excédent reporté de :	165 666,56
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	92 700,24
- un déficit d'investissement de :	522 350,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	522 350,00
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	92 700,24
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	92 700,24
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	522 350,00

Budget lotissement : vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses :	1 164 700,00
Recettes :	1 164 700,00

Fonctionnement

Dépenses :	1 284 710,00
Recettes :	1 284 710,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	: 1 164 700,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 1 164 700,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	: 1 284 710,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 1 284 710,00	(dont 0,00 de RAR)

Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la rd 777 et création de liaisons douces

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est à présent urgent de lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre du projet
d'aménagement de la rd 777 et création de liaisons douces

En effet, il rappelle que la commune a été retenue au terme de l'appel à candidature lancé par l'Etat, la Région Bretagne, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts.

Les membres de la Commission urbanisme accompagné par le département ont réfléchi à la rédaction du dossier de consultation. L'objectif de cet aménagement est de marquer l'entrée du bourg tout en contribuant à la sécurisation du centre bourg.

L'étude a donc pour objet :

- réduction de la vitesse dans tout le centre bourg sur la RD 777
- sécurisation des piétons
- réorganisation de la placette « superette - pizzeria »
- aménagement de la « ruelle des Francs Bourgeois »
- aménagement du parvis de stationnement aux abords de l'église

Montant prévisionnel études et travaux : 260 000 € HT.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de Communauté d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- = **approuve** le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la rd 777 et création de liaisons douces
- = **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acquisition foncière parcelle ZH 140

Modification delib 2018010

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la délibération 2018010 du 28/01/2018 concernant l'acquisition de la parcelle ZH 140.

- 1) **Indivision Dumast** parcelle ZH 140 d'une superficie de 11 388 m² au prix de 3 € 30 le m² (1500 m² viabilisés seront conservés par le vendeur) ⇒ prix de vente de 37580.40 € + engagement de viabilisation de la parcelle restant appartenir au vendeur à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **accepte** l'acquisition de la parcelle ZH 140 aux conditions présentées ci-dessus. Soit 37580.40 €
- **dit** que les frais de bornage si il y a lieu seront à la charge de la commune.
- **autorise** le Maire à en poursuivre la réalisation par la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DIA parcelle AA 170 17 rue de la Gare

- La commune ne fait pas valoir son droit de préemption parcelle AA 170 17 rue de la Gare

DIA parcelle ZK 150 3 Impasse Lande de Bagaron

- La commune ne fait pas valoir son droit de préemption parcelle zk 150 3 impasse Lande de Bagaron

Location maison 3 rés des rosiers

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location de Mme Lefaix Christiane domicilié à Janzé 35 pour la maison située 3, résidence des Rosiers précédemment occupée par Mr Louis Jean. Conformément au décret 2005-1615 il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** le montant du loyer à trois cent cinquante euros,
- **accepte** de louer le logement 3, rés des Rosiers à **Mme Lefaix Christiane** à compter du **01 avril 2018**.
- **autorise** le Maire à en poursuivre la réalisation par la signature du bail.

Demande de subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL)

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité, pour la commune d'obtenir une subvention de l'État au titre de la DSIL, concernant les travaux de rénovation énergétique des ERP, que pour les la création de cheminement piétonniers.

Monsieur le Maire présente les devis correspondants :

- menuiseries extérieures de la salle polyvalente : coût **53 331.65 € HT**
- cheminement piétons et cyclistes rd 293 – rd 777 entrée «bourg est »: **46 547.80 € HT**

Financements

	Dépenses		Recettes
menuiseries	53331.65	dsil 80%	42665.32
		autofinancement	10666.33
total	53331.65		53331.65

	Dépenses		Recettes
cheminement	46547.80	dsil 80%	37238.24
		autofinancement	9309.56
total	46547.80		46547.80

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **solicite** une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 79 903.56 €
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Ces travaux commenceront après accord de la Préfecture.